

## Burundi : le CNARED appelle au boycott du referendum constitutionnel

@rib News, 09/01/2018 Source AFP La principale plate-forme de l'opposition burundaise en exil, le Cnared, a appelé lundi au boycott du projet de référendum sur une révision de la Constitution qui permettrait au président Pierre Nkurunziza de rester au pouvoir jusqu'en 2034. [Photo : Le Bureau du Cnared (de gauche à droite) Pamphile Muderega, Jean Minani, Aline Ndenzako et Anicet Niyonkuru]

À Bruxelles du 4 au 7 janvier, le Cnared-Giriteka (Conseil national pour le respect de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi et de l'Etat de droit) affirme dans un communiqué que ce referendum, pour lequel la campagne a été lancée en décembre par le chef de l'Etat, vise à "enterrer définitivement l'accord d'Arusha (conclu en 2000 dans cette ville du nord de la Tanzanie)" et à mettre en place une nouvelle Constitution "qui instaure une dictature d'un autre âge et consacre le dictateur Pierre Nkurunziza, président à vie du Burundi". Le Cnared-Giriteka condamne donc, par la voix de son président, Jean Minami, "avec énergie ce referendum de tous les dangers" et déclare que le résultat de cette mascarade "ne l'engagera nullement". Le mouvement demande encore au peuple burundais dans son ensemble de boycotter ce referendum, prévu en mai, "qui va replonger le Burundi dans un monopartisme inacceptable et dans une guerre civile quasi-certaine" dans ce communiqué adressé à l'agence Belga. L'accord d'Arusha a ouvert la voie à la fin de la guerre civile qui a fait plus de 300.000 morts entre 1993 et 2006 en mettant en place un système de partage du pouvoir entre les deux principales ethnies du pays, Hutu et Tutsi. Le Burundi est toutefois plongé dans une grave crise politique depuis que M. Nkurunziza a annoncé en avril 2015 sa candidature à un troisième mandat controversé et sa réélection en juillet de la même année. Les violences qui ont accompagné la crise auraient fait au moins 1.200 morts et déplacé plus de 400.000 personnes entre avril 2015 et mai 2017, d'après les estimations de la Cour pénale internationale (CPI), qui a ouvert une enquête.

À

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});